



SOCIETE SUCCULENTOPHILE FRANCILIENNE
84 RUE DE GRENELLE 75007

COTISATION 2025

- Montant simple _____	22,00€
- Montant bienfaiteur _____	46,00€
- Montant donateur _____	76,00€
- Montant jeune (-18ans) _____	18,00€
- Montant étranger _____	38,00€
- Cotisation conjoint _____	4,00€

- Don pour achat de matériel _____
- Don pour organisation des expositions _____
- Don pour la conservation des espèces menacées _____

Total : _____

Le montant simple comprend la cotisation et l'abonnement à OBREGONIA, ainsi que la possibilité de participer à toutes nos activités et à celles de la SNHF. La cotisation et les dons sont déductibles des impôts selon le code général des impôts, à hauteur de 66%(la cotisation simple revient ainsi à 7,48€.

NOM : _____

Adresse : _____

Somme à adresser à l'ordre de la SSF par chèque bancaire ou postal à : Monsieur Norbert Rebmann 19 chemin de Chelles 77410 Claye-Souilly, France.

Pour les cotisations de l'étranger, faire un virement par Moneygram, Western Union ou par international money order et adressé à Norbert Rebmann.

SOCIETE SUCCULENTOPHILE FRANCILIENNE
84 RUE DE GRENELLE 75007

Comme chaque année nous fêterons l'année nouvelle devant la galette des rois traditionnelle et le champagne le mardi 14 janvier 2025 à partir de 19h30.

- Je participe à la galette des rois avec _____ personnes,
- Je verse la somme de 6,00€ par personne ; $6,00€ \times \underline{\hspace{1cm}} = \underline{\hspace{1cm}}$ Euro.

**Chèque bancaire ou postal, rédigé à l'ordre de la SSF et à adresse à :
Monsieur Norbert Rebmann 19 chemin de Chelles 77410 Claye-Souilly, France.**